

COMMUNE DE MENDE

**OBJET :**  
**Dénomination de la rocade Ouest de Mende**

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**Séance Publique du 3 mars 2023**

L'an deux mille vingt-trois, le trois du mois de Mars, le Conseil Municipal de MENDE s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Laurent SUAU, Maire, en session ordinaire suivant convocations faites régulièrement.

Nombre de  
Conseillers  
Municipaux :  
▪ en exercice : 33  
▪ présents à la  
séance : 25  
▪ représentés : 6  
▪ absents : 2

**Etaient présents** : Monsieur Laurent SUAU, Maire, Madame Régine BOURGADE, Monsieur Jean-François BERENGUEL, Madame Françoise AMARGER-BRAJON, Monsieur Vincent MARTIN, Madame Elizabeth MINET-TRENEULE, Monsieur François ROBIN, Madame Aurélie MAILLOLS, Monsieur Alain COMBES, Madame Marie PAOLI, Adjoint, Monsieur Raoul DALLE, Monsieur Francisco SILVANO, Madame Patricia ROUSSON, Monsieur Thierry JACQUES, Monsieur Christophe LACAS, Madame Stéphanie MAURIN, Monsieur Aurélien VAN de VOORDE, Madame Sonia NUNEZ VAZ, Monsieur Nicolas ROUSSON, Madame Valérie TREMOLIERES, Madame Betty ZAMPIELLO, Monsieur Philippe POUGET, Madame Emmanuelle SOULIER, Madame Fabienne HIERLE, Monsieur Jérémy BRINGER, Conseillers Municipaux.

Date de l'envoi et  
de l'affichage de  
la convocation :  
**24 février 2023**

**Par procuration** : Madame Ghalia THAMI (Monsieur Thierry JACQUES), Monsieur Nicolas TROTOUIN (Monsieur Jean-François BERENGUEL), Monsieur Philippe TORRES (Madame Betty ZAMPIELLO), Monsieur Francis DURSAPT (Madame Régine BOURGADE), Monsieur Bruno PORTAL (Madame Emmanuelle SOULIER), Madame Michelle JACQUES (Monsieur Philippe POUGET), Conseillers Municipaux.

Date de  
l'affichage à la  
porte de la Mairie  
et publication sur  
le site internet :  
20/03/2023

**Absent(e)s** : Madame Catherine THUIN, Monsieur Karim ABED, Conseillers Municipaux.

Il a été, conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, procédé immédiatement à la nomination d'un secrétaire, pris dans le sein du Conseil, Madame Régine BOURGADE, Adjointe, ayant été désignée pour remplir ces fonctions, les a acceptées. Monsieur le Maire a ouvert la séance.

Indiquer si le  
Conseil a décidé  
de se former en  
comité secret :  
Non

Monsieur le Maire expose :

Il appartient au conseil municipal de désigner, par délibération la dénomination des voies de la commune.

Cette dernière est laissée au libre choix du conseil municipal dont la délibération est exécutoire par elle-même.

Dans le courant de l'année 2023 sera ouvert à la circulation l'aménagement routier réalisé par l'Etat avec la contribution financière de la Région Occitanie, du Département de la Lozère et de la Ville de Mende, reliant le rond-point Marcel Pagnol et la RN 88.

Ouvrage structurant pour notre territoire communal, cet aménagement permet de répondre aux besoins de liaison entre le Viaduc de Rieucros et la Vallée du Lot assurés jusqu'alors par la voirie structurante urbaine de Mende, délestant ainsi la RN 88 dans sa traversée ouest de Mende.

Il est proposé, conformément au code général des collectivités territoriales :

- DE **DENOMMER** cette infrastructure routière « Avenue Alain BERTRAND »,
- D'**APPROUVER** la dénomination citée ci-dessus,
- D'**AUTORISER** M. le Maire à signer tout document relatif à l'affaire.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, **ADOpte** les propositions du rapporteur.

#signature2#

Pour extrait conforme,  
Fait à Mende,  
Le Maire,  
Laurent SUAU

#signature1#

La présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux et/ou d'un recours contentieux formé par les personnes pour lesquelles l'acte fait grief, dans les deux mois à partir de la notification de cette décision. Le recours doit être introduit auprès du tribunal administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication, en vertu de l'article R 421-5 du Code de la justice Administrative.  
Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible par le site internet [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)